



N°DEL09-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX** et le **SEIZE** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **10 FEVRIER 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA-BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE  
M. Alexis ARRAS  
Mme Gloria DORVAL  
M. Jean SOUBLIN  
M. Albert AUZEMERY  
M. André HUMEAU  
Mme Christelle LALANNE  
Mme Corinne LAPORTE

**Donne pouvoir à :**

M. Amine BENALIA-BROUCH  
M. Julien RELAUX  
M. Serge POMAREZ  
Mme Sophie IRIGOYEN  
M. Gérard LE BAIL  
M. Jean LAVIELLE  
M. Henri BEDAT  
M. Alain BERGERAS

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – M. Alexis ARRAS – Mme Gloria DORVAL – M. Jean SOUBLIN – M. Albert AUZEMERY – M. André HUMEAU – Mme Christelle LALANNE – Mme Corinne LAPORTE.

**Secrétaire de séance :** Mme Guylaine DUTOYA



**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - POLE ECONOMIQUE DE TETHIEU - VENTE DU TERRAIN LOT 5 A MONSIEUR DAVID CAMACHO.**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 définissant les compétences exercées de plein droit par la Communauté d'Agglomération en matière de développement économique notamment la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article I - 1) portant sur sa compétence obligatoire « en matière d'actions de développement économique »,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°DEL45\_2013 en date du 11 avril 2013 fixant le prix des terrains du Pôle économique de Téthieu à 35€ HT/m<sup>2</sup> conformément à l'avis des Domaines.

Le Pôle économique de Téthieu comporte 16 lots viabilisés. Après l'installation de l'atelier de transformation de légumes porté par l'agglomération du Grand Dax sur le lot 2 et la vente du lot 16, six lots sont actuellement réservés par des entreprises pour une étude d'implantation. Sept lots entre 1 137 m<sup>2</sup> et 2 405 m<sup>2</sup> sont encore disponibles (cf. état de la commercialisation en annexe).

Monsieur David Camacho est actuellement dirigeant d'une entreprise individuelle, créée le 12 juin 2020 (SIREN 884 059 569 RCS Dax) dont le siège social se situe 16 avenue de Général de Gaulle 40350 Labenne. L'entreprise exerce une activité de snack à emporter, foires et marchés, vente de matériel en tout genre et location de matériel (APE 5610C). Elle exploite notamment le snack du parc d'attraction « *Dinosaures Parc* » à Azur.

Monsieur David Camacho projette de créer une nouvelle entreprise pour proposer un service de location de boxes de stockage de 8 m<sup>2</sup> à 10 m<sup>2</sup> pour les particuliers et les entreprises. Les clients ont accès aux boxes librement grâce à un digicode et un système de télésurveillance. L'entreprise prévoit d'employer deux salariés : une secrétaire pour gérer la réservation des boxes et la partie administrative de l'entreprise, puis un poste d'agent d'entretien.

Monsieur David Camacho sollicite l'agglomération du Grand Dax pour acquérir un terrain, le lot 5 d'une superficie de 1 883 m<sup>2</sup>, sur le pôle économique d'agglomération de Téthieu, pour y construire un bâtiment type entrepôt de 867 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente du foncier viabilisé est de 35 euros HT/m<sup>2</sup>, soit 65 905 euros HT, la TVA sur marge en sus de 12 288.46 euros, soit un prix de vente TTC de 78 193.46 euros.

Le plan de vente du lot 5 constitué de la parcelle cadastrée section A n° Xp lieu-dit Moura de Sounin, a été réalisé par le bureau de géomètre DUNE SARL en juillet 2020 pour une surface cessible de 1 883 m<sup>2</sup> (cf. plan du lot 5 en annexe).

L'investissement immobilier du projet est évalué à 200 000 euros HT foncier compris. Monsieur David Camacho dispose d'un apport personnel et a obtenu un prêt bancaire pour compléter le financement de son projet. Celui-ci fera l'objet d'un permis de construire et devrait aboutir en 2022.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL, A LA MAJORITE (56 VOTANTS : 55 POUR ET 1 ABSTENTION),**

**Article 1 : AUTORISE** la vente du terrain lot 5 situé sur le pôle économique de Téthieu au profit de Monsieur David Camacho ou de toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, en partie ou en totalité, pour réaliser l'objet de la vente.



**Article 2 : PRECISE** que la vente sera réalisée au prix de 65 905 euros de 12 288.46 euros, soit un prix TTC de 78 193.46 euros.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente, ainsi que tout autre document relatif à cette délibération.

**Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Président à donner procuration à tout clerc ou collaborateur de notaire du Grand Dax pour signer les actes notariés et finaliser la vente.

**Article 5 : INDIQUE** que Monsieur le Président aura la possibilité de rédiger une attestation autorisant le commencement des travaux avant la signature de l'acte de vente.

**Article 6 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
POUR COPIE CONFORME,  
DAX, le 16 février 2022  
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 040-244000675-20220216-DEL09\_2022-DE

